

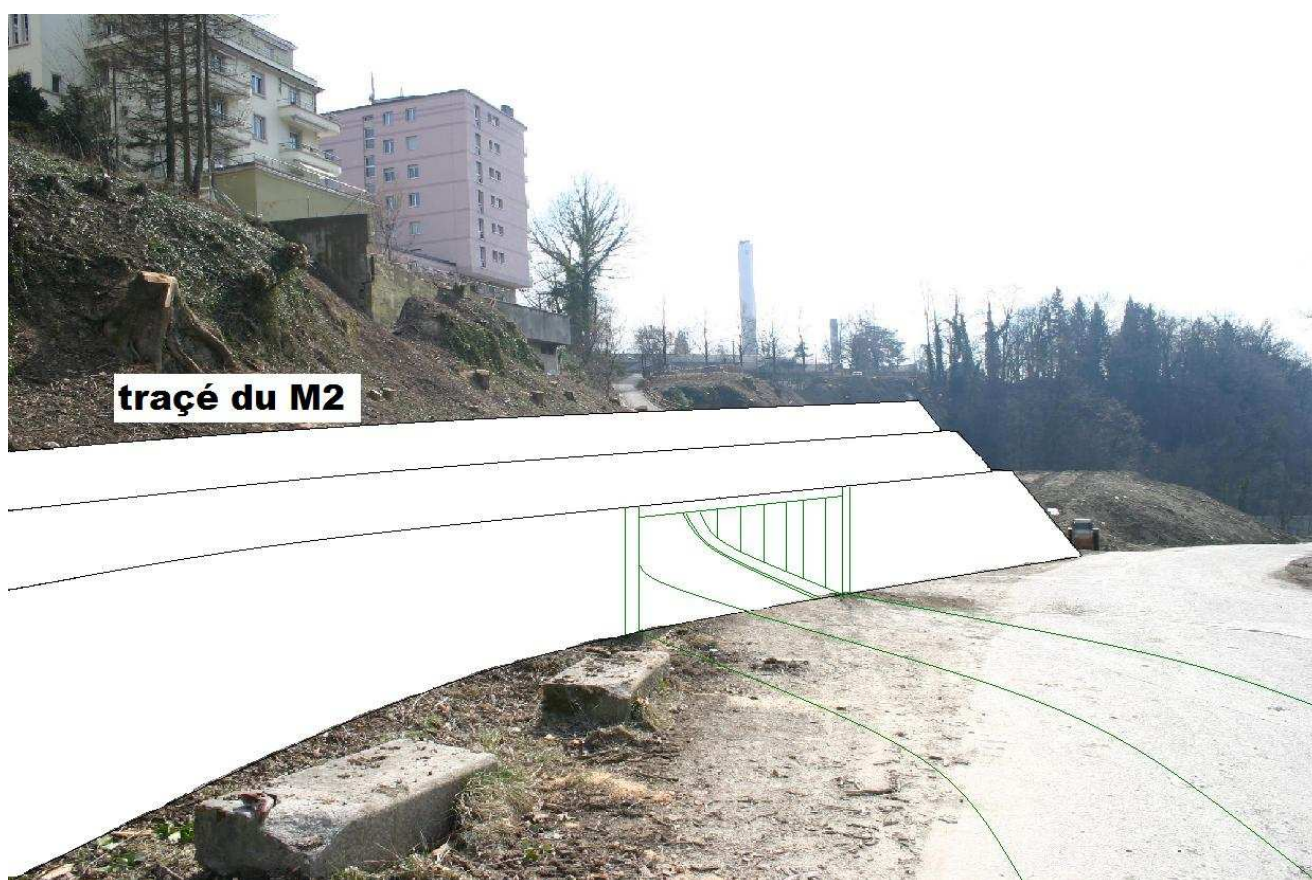
Août 2004

# Le Relais



Organe de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LA SALLAZ-VENNES

Votre journal LE RELAIS a changé d'aspect. En effet, la caisse de votre Société ne reçoit que vos cotisations et ne peut plus faire face aux frais d'impression du journal connus jusqu'à ce jour. Ce point a été évoqué lors de notre assemblée générale et ratifié par les membres présents. Seuls les membres effectifs de la Société recevront la nouvelle présentation du RELAIS. A tous un grand merci pour les cotisations versées.



Simulation du futur tracé du M2, selon procès verbal ci-dessous.

\*\*\*\*\*

Voici les potins du quartier :

Comme vous avez pu le constater dans les commerces du quartier, LA POSTE nous a communiqué que nous étions au bénéfice d'un sursis quant à la fermeture du bureau de La Sallaz. Manque de sincérité de la poste ou vraie mesure provisoire, nul ne le sait. C'est grâce à la bonne collaboration avec l'Association des commerçants que nous avons pu afficher ce succès. La Commune de Lausanne a aussi participé à la négociation.

## Café Sallaz

Notre Café-Sallaz du premier lundi de chaque mois remporte un succès de plus en plus grand. Nous avons eu l'honneur de recevoir, sur sa proposition, M. Olivier Français, Municipal, Directeur des Travaux qui nous a informé sur la bretelle qui devrait se mettre en place afin de modifier le tracé de la route de Berne, pour éviter le passage sur la place de La Sallaz, comme publié dans la presse le 31 juillet 2004. D'autre part le pont du M2 entre le haut de l'ancien cimetière et la station futur, située derrière la Migros, ne devrait plus être un pont, mais un remblai, selon le procès-verbal de séance ci-dessous :

Procès-verbal de la rencontre au Café-Sallaz du 2 Août 2004, honoré de la présence de M. Olivier Français, Municipal Directeur des Travaux, venu nous présenter :

### **1. La modification du pont du M2 par une solution plus avantageuse de remblai :**

Cette solution remporte l'adhésion de la Société de Développement et de celle des Commerçants représentée par MM. Albrecht (Agence de Voyage Sol, av de la Sallaz 51) et Vittone (tabacs, cigares, route de Berne 1). De plus cette variante empêche les transports de marin parfois jusqu'à 30km (bruit, pollutions, etc.) autre avantage la diminution des coûts.

### **2. La création d'une bretelle permettant l'accès à Tridel (camion venant du haut) et d'un prolongement éventuel de cette voie de circulation en direction du chemin des Cascades ou des Falaises.**

Cette modification du transit du centre de la Sallaz est ressentie très positivement. En effet, la création simultanée d'une place du « Village » avec des places de parc à côté des commerces (revendication de M. Vittone qui pense aux chariots MIGROS ou COOP). Une autre intervention de M. Nicolas Stoll demande quelques précisions sur les aménagements destinés aux piétons descendant la route de Berne, respectivement l'Avenue de la Sallaz à la hauteur du collège, obligés de « couper » la voie de circulation.

Il a été abordé la question de la sécurité aux abords de l'école de la Sallaz, le retour sur l'avenue de la Sallaz par le biais du chemin de Cascades serait assez dangereux, les habitants préférant une sortie face aux hôpitaux par le chemin des Falaises.

Intervention de M. Schneider sur le problème financier de cet aménagement routier, se méfiant des rallonges de crédits. Il est rassuré par M. Olivier Français qui lui explique avoir facturé plus de 8 millions à l'état de Vaud pour des études préliminaires de Tridel.

### **3. L'aménagement futur de la Place de la Sallaz**

Les habitants souhaitent aménager leur place sans concours d'architecture. Ils préfèrent être consultés par le biais d'assemblées de consensus, afin de créer leur place.

Cette réunion s'est tenue sans convocation personnelle simplement par affichage dans le quartier (20 participants). Le premier lundi de chaque mois étant par tradition le point de rencontre des habitants et de la SDSV.

En après séance se posent les questions suivantes, suivies des réponses de M. Français :

- La solution du remblai change-t-elle le cheminement piétonnier prévu initialement ?  
Non, si ce n'est que ce cheminement serait partiellement souterrain.
- L'accès à Sauvabelin ne se fera qu'au travers de la gare du M2 ?  
Non, il y aura deux accès :
  - par la gare du m2,
  - par le chemin des Cascades.
- La bretelle pour Tridel (remblai) va couper le chemin allant aux cascades, quelles solutions (galerie couverte)  
Oui, galerie couverte.
- La bretelle sera-t-elle aussi construite en remblai?  
Oui, en matériaux issus de différentes excavations.
- L'accès à Sauvabelin deviendra difficile car le cheminement piétonnier traversera une route à grand trafic, la solution serait de faire soit un passage sous voie ou par le dessus.  
Pour ce cheminement, depuis la gare du m2, on prévoit un passage supérieur.
- L'accès à la zone verte doit être possible pour les handicapés. (ascenseur de la gare M2)  
Oui, il y aura des ascenseurs à la gare du m2 mais pour ce qui est du cheminement sur le plateau de la Sallaz, il suivra une topographie du type des promenades de Sauvabelin.



Le percement du tunnel de la Sallaz en direction des croisettes a débuté le 9 Juin dernier.

## Un droit de recours enfin sur la sellette

C'est par la grâce d'un début d'été particulièrement propice aux amateurs de ballon rond que la Suisse semble enfin avoir pris conscience de l'extraordinaire pouvoir de nuisance qu'elle octroie tout ce qu'il y a de plus officiellement à quelques organisations monomaniaques dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement. Alors que le Portugal exhibait aux yeux de l'Europe entière une dizaine de stades flambant neufs, il apparaissait quasiment certain que la ville de Zurich ne serait pas en mesure d'accueillir les rencontres du prochain championnat européen de football (en 2008), son projet étant bloqué par les recours de particuliers et d'organisations écologiques.

### Les milliards dormants

Voilà bien maintenant 15 ans que des promoteurs, publics et privés, tentent de dénoncer les abus du droit de recours, mais on ne les écoutait guère. Les choses sont en train de changer parce que les effets sclérosants des activistes de l'opposition commencent à être traduits en espèces sonnantes et trébuchantes. Ce n'est plus seulement IKEA, Crédit Suisse ou les promoteurs du golf de Grimisuat qui sont entravés, mais l'économie toute entière. Un professeur de l'Université de St.-Gall a calculé que les projets de construction actuellement bloqués en Suisse en raison d'oppositions correspondaient à environ 25 milliards de francs. A elle seule l'Association transports et environnement (ATE) a réussi à paralyser les projets de construction de Migros pour l'équivalent d'un milliard.

### Les manipulations de l'Office Fédéral de l'environnement

Bien sûr, l'extraordinaire privilège accordé aux organisations de protection de l'environnement de recourir pour faire valoir des intérêts idéaux n'est pas la cause unique de tous les blocages. Elle est toutefois bien moins négligeable qu'on a trop longtemps voulu le faire croire. En 2000, l'office fédéral de l'environnement (OFEFP) avait financé une étude lui permettant de claironner que seules 1,4% des affaires liquidées par le Tribunal Fédéral entre 1996 et 1998 pouvaient être mises sur le compte des organisations écologiques. Grâce aux travaux d'Avenir Suisse, le sérieux de cette étude vient de voler en éclats. Une base statistique lacunaire et une méthodologie discutable conduisent en effet à ce résultat trompeur. Celui-ci est surtout spécieux parce qu'il met en relation les recours des organisations écologistes et l'ensemble des recours administratifs. Or, si on les compare aux seuls recours qui relèvent des législations sur la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, la proportion atteint 18 % !

Et encore n'a-t-on là que les recours qui aboutissent devant le TF ; et encore ne peut-on pas qualifier l'effet préventif, dissuasif même, du droit de recours.

### Un système vicié

Le principal effet du droit octroyé aux organisations de protection de l'environnement consiste, en leur permettant de faire valoir des motifs idéaux, à mettre en doute la capacité des autorités à faire triompher l'intérêt général. Dit autrement, ce n'est au fond qu'une manière d'exprimer une divergence de vues quant à l'intérêt public protégé par les lois qui doit avoir la préférence sur les autres dans la pesée d'intérêts qu'impose toute procédure administrative.

Bien sûr, l'autorité peut avoir commis une erreur d'appréciation des intérêts en présence. Il est alors logique que les personnes ou les institutions directement concernées puissent attaquer en justice un projet susceptible d'influer sur leur cadre de vie. On ne voit en revanche pas ce qui légitime le droit de recours, exercé de manière quasi professionnelle, lorsqu'il émane d'organisations telles que le WWF, Pro Natura, Greenpeace ou l'ATE. Ces groupements n'ont pour raison d'être qu'un seul intérêt public (la protection de l'environnement) et c'est d'ailleurs pour ce motif et pour lui seulement qu'ils peuvent intervenir en justice. Pour eux, cet intérêt sera par définition toujours prépondérant. Le système est ainsi intrinsèquement pervers. Pour le fonder sur des principes plus sains et en accroître l'efficacité, il faut avoir le courage de supprimer le droit de recours des organisations environnementales, qui est la porte ouverte aux abus. (CR)

## LE MOULIN CREUX MENACE

Feuille d'Avis de Lausanne, **Mardi 31 mai 1955**

Le développement extraordinaire de la construction à Lausanne et les apports de terre à la décharge publique ont bouleversé le programme de la direction des travaux. En effet les volumes dont on disposait dans la partie inférieure de la vallée du Flon sont à peu près comblés ; seul reste disponible le bas-fond occupé par le chemin de Malley. Il faut donc trouver de nouveaux emplacements de décharge, car la nouvelle usine d'incinération ne sera pas prête avant 1957.

Ceci a engagé la Municipalité à établir un préavis, le 15 avril 1955 par lequel elle demande au Conseil Communal d'allouer les crédits nécessaires pour le voûtage du Flon dans le vallon selon le projet qui a été établi à l'époque. Le profil de voûte adopté pour le Flon à Sauvabelin a été calculé en tenant compte des exigences de l'art et des expériences faites précédemment. La partie libre de la voûte serait de 2 m 90 au lieu de 5 m 40 ; l'ouvrage comporterait un trottoir latéral de 70 cm permettant la circulation du personnel. Le profil en long est caractérisé par des pentes variant entre 2 et 4 % avec un certain nombre de chutes aux endroits des cascades. Des cheminées sont prévues tous les 400 à 500 mètres pour permettre la visite de la voûte et le raccordement des égouts.

La hauteur de la plateforme remblayée varie de 20 à 40 mètres et le volume total des remblais pour raccorder la future artère à La Sallaz est d'environ 1,6 millions de mètres cubes. Le prix du voûtage au mètre courant est de Fr. 2000.- en moyenne terrassement compris. Comme on prévoit le voûtage sur 800 mètres, c'est donc une dépense de Fr. 1'600'000.- qui est prévue, sur laquelle le législatif lausannois aura à se prononcer, la Municipalité demandant d'autre part que les travaux commencent le plus rapidement possible.

### Emotion à la Sallaz

Ce projet a vivement ému nombre de citoyens, notamment dans le quartier de La Sallaz. C'est pourquoi l'association radicale du dit quartier, sans vouloir en quoi que ce soit empiéter sur les prérogatives de la société de développement, a organisé vendredi soir dernier une assemblée publique d'information que présida M. Gustave Bezençon. Ce dernier eut le plaisir de saluer diverses personnalités, notamment MM Jean Dentan, chef de service de la voirie et Pierre Duplan, architecte au service du plan d'extension de la ville.

M. Georges Baud, conseiller communal, donna connaissance du préavis que nous résumons ci-dessus, en soulignant qu'en 1934 déjà, les autorités se préoccupaient du voûtage de la vallée du Flon sous Sauvabelin en prévoyant d'autre part d'y construire une route afin d'éviter le trafic par le Bugnon et rendre la tranquillité aux malades des hospices cantonaux. Sans s'opposer au progrès et tout en reconnaissant la nécessité de la construction de l'usine d'incinération qui modifiera la physionomie du site. M Baud est d'avis qu'il faut tout de même sauvegarder une partie du Vallon qui est une richesse naturelle.

M. Pierre Dentan, chef de la voirie, relève que la vallée du Flon offre actuellement un aspect chaotique. La construction de l'usine est complètement indépendante du projet de voûtage. D'autre part, il faut bien que la ville trouve l'emplacement permettant d'entreposer 7000 mètres cubes de déchets par an. La zone de verdure disparue sera remplacée par autre chose. De nombreuses craintes ayant été émises quant au trafic des camions amenant les déchets, M Dentan apporte quelques tranquillités à ce sujet.

De son côté, M. Pierre Regamey, ingénieur, conseiller communal, se livre à un petit calcul et prouve que la circulation des camions amenant les déchets dans le vallon sera beaucoup plus intense qu'on veut bien le dire. En outre, il s'étonne de ce que le préavis municipal demande d'ores et déjà un crédit de fr. 1'600'000.- pour des travaux dont la durée est estimée à 15 ans environ, alors que l'on peut procéder par tranches. Certes, le site sera grignoté peu à peu, mais il faut malgré tout sauvegarder son caractère agreste et sauver ce qui peut l'être. Ainsi, on pourrait fort bien voûter le Flon sur une longueur de 300 mètres seulement, soit jusqu'à l'arrivée du collecteur de la Sallaz et laisser telle-quelle la partie supérieure appelée le Moulin Creux.

M. Georges Creux, qui a pris l'initiative de la défense d'un site qui lui tient à cœur, relève que le vallon est un patrimoine lausannois auquel on n'a pas le droit de toucher sans en référer au peuple. Nous avons de la chance d'avoir à la porte de notre ville une promenade aussi agreste, à l'abri de la circulation. L'exécution du projet aurait pour conséquence la disparition des cascades ; une fois les 800 mètres comblés, on continuera jusqu'à la chocolatière. Ce serait la disparition du Vallon. En ce qui concerne la route celle-ci peut fort bien être construite sans que le Flon soit voûté. En outre, M Creux relève que ce petit cours d'eau n'est nullement un égout à sa partie supérieure ; il y a même du poisson.

A son tour, M. François Guex, amoureux de la belle nature, déplore que l'on veuille saccager le site le plus pittoresque de Lausanne. M Pierre Regamey revint encore à la charge pour apporter une conclusion aux débats et demander que le préavis municipal soit revu. Il estime que le voûtage du cours d'eau doit être limité à la partie allant de l'usine d'incinération à l'arrivée du collecteur de La Sallaz, afin de conserver le plus longtemps possible le caractère agreste du site avec ses cascades et ses promenades. Notons que la commission chargée d'étudier la question devait présenter son rapport à la séance du Conseil communal du mardi 31 mai. Cet objet de l'ordre du jour a été retiré, ce qui réjouit ceux qui luttent pour la protection d'un site pittoresque dont on aura encore souvent l'occasion de parler.

\*\*\*\*\*

A noter que rien ou presque n'a changé, le vallon est massacré, cependant cette fois la Ville de Lausanne et M. Olivier Français en particulier, espère créer un grand espace vert autour de l'usine Tridel et faire de même sur les remblais à créer, ces derniers étant aménagés en terrasse afin de faciliter l'entretien. Sachez que les sociétés constituées de l'association des commerçants et de la Société de Développement veilleront au grain.

Notre assemblée générale s'est tenue le 22 Avril 2004. Le procès-verbal sera relaté dans un prochain courrier.

## AGENDA

### Café-Sallaz-Vennes

Chaque premier lundi du mois à 18h30, au café de la Radio, route d'Oron 11

---

### Lundi 30 août 2004 à 18 h Visite et commentaires par la Direction des Travaux, Ville de Lausanne, sur le chantier M2 et TRIDEL

Départ à la cabane de chantier, Vallée du Flon (derrière la Migros) accès par l'escalier, juste après le garage Ghibellini.

---

### Rencontres musicales du CHUV Saison 2004- 2005

Dimanche 03 Octobre 2004	Récital de piano Katja Avdeeva - œuvres de Rachmaninov - Webern
Dimanche 14 Novembre	Chorale de la Pontaise œuvres religieuses et populaires
Dimanche 12 Décembre	Lausanne Guitar Trio œuvres de Vivaldi, Boccherini, Piazzolla, Farkas et Gragnani.
Dimanche 09 Janvier 2005	Récital de Violon
Dimanche 13 Février	Récital de Piano
Dimanche 13 Mars	Chants populaires
Dimanche 10 Avril	Les cuivres du Château d'Yverdon
Dimanche 08 Mai	Musique Régionale avec les élèves de l'école d'Echallens

---

## RECLAMATION – PROPOSITION – COURRIER

Le chemin d'accès à la Vallée du Flon est devenu la caisse à sable des Toutous du quartier. Chers Maîtres d'ami à quatre pattes, le principe du ramassage s'étend aussi à cette surface, nos souliers vous disent MERCI.

Un retraité du quartier.

---

## SOS FINANCES

Un petit geste en faveur de votre quartier afin que notre organe de communication continue à paraître régulièrement (CCP 10-4673-9).  
D'avance à tous merci.

Le Comité

---



Bulletin d'inscription :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Ville : .....

Cotisation de 30.- frs/an à verser sur le compte de chèques postaux: 10-4673-9. D'avance merci de nous soutenir.